

**DELIBERATION N°CS-2018/15**

**OBJET : Election d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent**

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, A. GARDON-CHEMAIN, D. GEREZ, L. JASSERAND, C. POUZERGUE, V.SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, J.P. COLIN, J. CROZET, P. DIAMANTIDIS, J-P. DELORME, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GALLIANO, F-X. HOSTIN, J-L. JACOB, G. LHOPITAL, B. MORETTON, E. PEDRO, E. PRADAT, L. PROTON, C. ROZET, M. SCARNA et J-M. THIMONIER.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 27 / Voix : 79).

Convocation en date du : 14 mars 2018.

Monsieur le Président rappelle que selon les nouvelles règles relatives à la Commission d'Appel d'Offres issues de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intégrées dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) à l'article L.1414-1 et suivants, il est nécessaire de constituer une telle commission d'appel d'offres (C.A.O.) suite au renouvellement de gouvernance du SAGYRC,

Monsieur le président expose ce qui suit :

La C.A.O. du syndicat doit comporter, outre le Président, membre de droit et président de la C.A.O., cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus au sein du Conseil Syndical au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sur proposition du Président du SAGYRC, Alain BADOIL, une première liste est présentée comme suit :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean Paul COLIN	Louis PROTON
Véronique SARSELLI	Danielle GEREZ
Claire SCHUTZ	Laurence JASSERAND
Clotilde POUZERGUE	Anne CHANTRAINE
Michel RANTONNET	François-Xavier HOSTIN

Suite au désistement de Monsieur Michel RANTONNET ne souhaitant pas être membre de la CAO, Monsieur le Président propose d'ouvrir la 5<sup>ème</sup> place de la liste à un autre délégué titulaire.

Messieurs Jean-Pierre DELORME et Safi BOUKACEM se portent candidats.

Monsieur le Président invite donc les membres du Conseil à procéder au vote à bulletin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	29 (81 voix)
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	81
Bulletins blancs :	0
Bulletins litigieux :	0
Nombre de suffrages exprimés :	81
Jean-Pierre DELORME	25
Safi BOUKACEM	63

Sont donc désignés comme membres de la commission d'appels d'offres, aux côtés d'Alain BADOIL, Président de droit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean Paul COLIN	Louis PROTON
Véronique SARSELLI	Danielle GEREZ
Claire SCHUTZ	Laurence JASSERAND
Clotilde POUZERGUE	Anne CHANTRAINE
Safi BOUKACEM	François-Xavier HOSTIN

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

LE PRESIDENT  
Alain BADOIL



LE PRESIDENT,  
Alain BADOIL

